

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20150129-2015\_B056-DE  
Date de télétransmission : 06/02/2015  
Date de réception préfecture : 06/02/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 29 JANVIER 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_B056**

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement - Attribution d'une subvention au CPIE du Pays d'Aix et à Ecopolénergie pour les Espaces Info Energie et le Conseil en Energie Partagé**

Le 29 janvier 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 janvier 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate - CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance - RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert

**Excusé(e)s :**

AMIEL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – CHARDON Robert, vice-président, Venelles - FABRE-AUBRESPIY Hervé, vice-président, Cabriès

Monsieur Roger MEÏ donne lecture du rapport ci-joint.

**06\_1\_05**

**BUREAU DU 29 JANVIER 2015**

Rapporteur : Roger MEÏ

Co-rapporteurs : Robert CHARDON  
Bernard RAMOND

**Politique publique : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets**

**Thématique : Environnement**

**Objet : Attribution d'une subvention au CPIE du Pays d'Aix et à Ecopolénergie pour les Espaces Info Énergie et le Conseil en Énergie Partagé**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Il est proposé l'attribution d'une aide financière aux associations : CPIE du Pays d'Aix et Ecopolénergie respectivement de 142.000 € et de 37.644 € pour le fonctionnement des Espaces Info Énergie, la mission Conseil en Énergie Partagé, l'observatoire du bruit et une action d'accompagnement des ménages en précarité énergétique.

**Exposé des motifs :**

Les associations CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) du Pays d'Aix et Ecopolénergie travaillent déjà depuis plusieurs années en coopération avec la Communauté du Pays d'Aix dans le domaine de l'énergie, notamment parce

qu'elles sont chacune porteuse d'un Espace Info Énergie et de postes d'Économies de Flux.

Leur présence aux côtés de la Communauté du Pays d'Aix prend encore plus d'importance avec l'adoption du plan climat et de son objectif de réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre pour l'ensemble du territoire, dont la rénovation énergétique des logements est une des actions prioritaires. L'action de ces associations, tant auprès des particuliers que des communes, s'affirme comme un relais essentiel de nos engagements.

Les conventions d'objectifs annexées à ce rapport seront valables pendant un an, du 1er janvier au 31 décembre. Pour plus de clarté, la convention d'objectifs et le rapport sont présentés par mission.

### Espace Info Énergie

L'Espace Info Énergie (EIE) est un service d'information et de sensibilisation des particuliers aux économies d'énergie et pour le développement des énergies renouvelables.

La Communauté du Pays d'Aix soutient l'EIE du Pays d'Aix depuis 2003 et celui du Bassin Minier de Provence depuis 2007. Il faut rappeler que ces structures sont également cofinancées par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), le Département des Bouches du Rhône et la Région Provence Alpes Côte-d'Azur. En revanche, ces postes de conseillers ne sont plus aidés par ces structures.

L'EIE du Pays d'Aix est porté par le CPIE du Pays d'Aix – Atelier de l'Environnement et emploie deux postes équivalent temps plein occupés par 3 personnes ayant accueillis et renseignés plus de 800 personnes en 2014. **Le CPIE du Pays d'Aix sollicite une subvention de 19.000 € pour l'animation de cet Espace Info Énergie.**

L'EIE du Bassin Minier de Provence est porté par l'Association Ecopolénergie. Elle développe ses activités sur 17 communes, dont 11 sur le Pays d'Aix, en y ajoutant Gardanne et Gréasque. Elle emploie un animateur à plein temps.

**Ecopolénergie sollicite une subvention de 9.000 € pour l'animation de l'Espace Info Énergie du Bassin Minier de Provence.**

Le lancement par le gouvernement Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat et le programme « éco-rénovez en Pays d'Aix », s'appuient sur les Espaces Info Énergie dans la relation avec les particuliers.

Pour mieux répondre aux sollicitations des particuliers, les EIE disposent d'un numéro de téléphone unique plus facilement identifiable et pour couvrir de plus larges plages horaires.

Les EIE sont par ailleurs pré-instructeurs des demandes d'aides à la rénovation accordées par la CPA aux particuliers.

Un partenariat fonctionne entre les deux EIE : organisation d'interventions communes, mutualisation de matériels de démonstration, partage des interventions dans les communes de la Communauté du Pays d'Aix.

### Conseil en Énergie Partagé

La mission de Conseil en Énergie Partagé est destinée à engager, dans les communes du Pays d'Aix, des actions de maîtrise des consommations d'énergie et d'eau, en intervenant sur les investissements afin que la commune se dote d'équipements plus sobres. Elle est conduite par des économistes de flux, portés par les associations CPIE du Pays d'Aix et Ecopolénergie.

Ces missions sont contractualisées entre la Communauté du Pays d'Aix, et chacune des associations pour une durée de 3 ou 4 ans (selon la date de la contractualisation), les associations conventionnent pour les mêmes durées avec les communes. Les tableaux suivants montrent dans quelles communes interviennent les associations et les échéances des contrats associations – communes.

### **Ecopolénergie**

Communes	Date de fin de convention
Simiane-Collogue	01/09/2016
Bouc-Bel-Air	01/07/2016
Gréasque	À préciser
Eguilles	01/04/2016

## CPIE

Commune	Date de début de convention	Date de fin de convention
Peyrolles en Provence	Mai 2009	01/06/2015
Coudoux	Avril 2010	01/06/2015
Le Puy Sainte Réparate	Avril 2010	01/06/2015
Fuveau	Mars 2010	01/06/2015
Saint-Cannat	Août 2010	01/06/2015
Puyloubier	Septembre 2011	01/09/2015
Les Pennes Mirabeau	Septembre 2011	01/09/2015
Cabriès	Septembre 2013	01/07/2015
Venelles	Novembre 2014	01/11/2015

Il faut noter que la plupart des communes est très satisfaite de l'appui de l'économe de flux et souhaitent poursuivre ce partenariat avec les associations.

Les financements de l'ADEME et de la Région étant quasiment épuisés, les contributions des nouvelles communes et celles en renouvellement sont passées à 1,50 €/habitant en année 1 et la participation de la CPA à 0,80 €/habitant, en année 2 : 1,80 €/habitant et 0,50 €/habitant par la CPA, et en année 3 et au delà : 2,30 €/habitant et plus de participation de la CPA. Par ailleurs, le nombre d'habitants couvert par un Conseiller a été augmenté à 30.000 habitants, afin que la participation de la Communauté du Pays d'Aix reste à l'équilibre actuel.

Il faut noter l'entrée dans le dispositif des communes de Gréasque et de Venelles.

Les montants sollicités se répartissent comme suit :

**CEP du CPIE 68.000 € (en hausse de 14.000 € par rapport à 2014) du fait de l'entrée de nouvelles communes et de la fin des subventions ADEME et Région.**

**CEP de l'association Ecopolénergie 12.644 € (en baisse de 12.787 € par rapport à 2014) du fait de la sortie de certaines communes du dispositif).**

### Local

De 2006 à 2011, les services EIE et CEP du CPIE étaient hébergés au 1, cours Sextius, dans des locaux mis à disposition par la Communauté du Pays d'Aix. La politique de réorganisation et d'affectation des locaux de la CPA a contraint le CPIE à rechercher une solution d'hébergement en propre. Aussi, depuis l'année 2011, la réception du public et les services CEP sont installés Avenue Mozart à Aix-en-Provence dans un local en location.

**La participation demandée par le CPIE pour aider à la location de ce local est de 25.000 € sur un total de 30.300 €.**

### Observatoire du Bruit

Pour cette 4ème année, le CPIE propose de poursuivre l'animation du réseau des « Sentinelles du Bruit » afin de caractériser la perception et l'évolution du bruit par les habitants, et une action de sensibilisation et d'information du grand public.

**La participation sollicitée est de 15.000 €. Ce dossier est suivi par le service Écologie Urbaine de la CPA.**

### Rénovation énergétique

Les 2 associations proposent d'accompagner la CPA dans son programme « Accès Pour Tous aux Économies d'Énergie (APTEE) – éco-rénovez en Pays d'Aix ». Le vote par la Communauté du Pays d'Aix en décembre dernier des aides à la rénovation des logements privés va susciter des demandes de conseil et d'accompagnement des ménages dans leurs projets de rénovation (définition des projets, choix des entreprises, lecture des devis, détails sur le diagnostic ...). Ce suivi permettra d'alimenter un tableau de bord d'évaluation à la fois qualitative et quantitative des projets en cours.

**Le CPIE du Pays d'Aix sollicite une subvention de 15.000 € pour la mise en place de conseils et d'accompagnement à la rénovation énergétique, et l'association Ecopolénergie 10.000 € pour cette même mission (montant correspondant à la répartition géographique des communes).**

### Service local d'intervention contre la précarité énergétique

L'association Ecopolénergie propose de poursuivre l'opération de lutte contre la précarité énergétique consistant en la mobilisation des acteurs du social en vue de repérer des situations de difficulté à payer les factures d'énergie, et d'orienter les familles vers des dispositifs tels que « habiter mieux » ou l'auto-réhabilitation accompagnée.

**Pour cette opération, la Communauté du Pays d'Aix propose de participer par une subvention de 6.000 € à ce projet.**

En annexes à ce rapport, les conventions d'objectifs 2015, prévoient la définition des programmes d'actions, les objectifs à atteindre, leurs modalités de réalisation et les participations de la CPA pour l'année 2015.

## Pour les subventions au titre d'une manifestation/action du CPIE

N° GU	Manifestation Action	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2015-00232	Espace Info Énergie	CPIE	Environnement	19.000 €	97.245 €	19.000 €	19.000 €	oui
2015-0233	Conseil en Énergie Partagé	CPIE	Environnement	54.000 €	188.000 €	68.000 €	68.000 €	oui
2015-00234	Participation à la location du local	CPIE	Environnement	25.000 €	30.300 €	25.000 €	25.000 €	oui
2015-00231	Accompagnement et rénovation	CPIE	Environnement	27.000 €	18.250 €	15.000 €	15.000 €	oui
2015-00230	Observatoire du Bruit	CPIE	Environnement	15.000 €	20.700 €	15.000 €	15.000 €	oui
				140.000 €	<b>TOTAL</b>	<b>142.000 €</b>	<b>142.000 €</b>	

## Pour les subventions au titre d'une manifestation/action de Ecopolénergie

N° GU	Manifestation Action	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2015-00467	Espace Info Énergie	Ecopolénergie	Environnement	9.000 €	75.957 €	9.000 €	9.000 €	oui
2015-00468	Conseil en Économie Partagée	Ecopolénergie	Environnement	25.431 €	52.422 €	12.644 €	12.644 €	oui
2015-00470	Lutte contre précarité	Ecopolénergie	Environnement	25.000 €	28.200 €	23.048 €	6.000 €	oui
2015-00472	Accompagnement rénovation	Ecopolénergie	Environnement		12.000 €	10.000 €	10.000 €	Oui
				59 431 €	TOTAL	54.692 €	37.644 €	

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1611-4 ;

VU la délibération n°2012\_A229 du Conseil communautaire du 12 décembre 2012 relative aux aides aux actions de sensibilisation, à la maîtrise de l'énergie dans l'habitat social ;

VU la délibération n°2013\_A052 du Conseil communautaire du 28 mars 2013 relative à l'adoption du Plan Climat ;

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014\_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment celle « d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000€ » ;

VU l'avis de la Commission Environnement, Développement Durable et Gestion des Déchets en date du 16 janvier 2015 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention à l'Association CPIE du Pays d'Aix Atelier de l'Environnement d'un montant total de 142.000 € pour l'animation d'un Espace Info Énergie, d'un service de Conseil en Énergie Partagé auprès des communes, d'un accompagnement du dispositif en faveur de la rénovation de l'habitat et de la concertation sur l'Observatoire du Bruit du Pays d'Aix ;
- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention à Ecopolénergie d'un montant total de 37.644 € pour l'animation d'un Espace Info Énergie, la mise en œuvre d'un service de Conseil en Énergie Partagé, d'un accompagnement du dispositif en faveur de la rénovation de l'habitat, et d'un service local de lutte contre la précarité énergétique ;
- **ADOPTER** les termes des conventions d'objectifs à conclure entre la Communauté du Pays d'Aix et l'association CPIE du Pays d'Aix - l'Atelier de l'Environnement d'une part, et la Communauté du Pays d'Aix et l'association Ecopolénergie d'autre part ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les conventions d'objectifs susvisées et toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **DECIDER** que les dépenses résultant des opérations sur l'énergie seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au BP 2015 1DR Section Fonctionnement au chapitre 65 imputation 832/6574 ;
- **DECIDER** que la dépense résultant de l'opération Observatoire du Bruit sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au BP 2015 1D Section Fonctionnement au chapitre 65 imputation 832/6574.



DELIBERATION XXXXXXXXXXXXXXXX 2015

## CONVENTION D'OBJECTIFS 2015

ENTRE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

ET L'ASSOCIATION L'ATELIER DE L'ENVIRONNEMENT - CPIE DU PAYS D'AIX

Convention ENTRE :

La **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX**, dont le siège est sis à l'Hôtel Boadès, CS 40868, 13626 Aix-en-Provence Cedex 1, ci-après dénommée « **CPA** ».

Représentée par son Président en exercice, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, dûment habilité aux présentes en vertu de la délibération 2015\_B..... en date du 29 janvier 2015.

**d'une part,**

ET

**L'Atelier de l'Environnement du Pays d'Aix** – Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement ; Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et dont le siège social est situé au domaine du Grand Saint Jean 4.855 chemin du Grand Saint Jean - 13540 PUYRICARD, ci-après désignée par les termes "L'association" ou "L'Atelier de l'Environnement CPIE du Pays d'Aix".

Représentée par **Monsieur Hervé DOMENACH**

Agissant en qualité de Président pour le compte de ladite association,

**d'autre part,**

## PREAMBULE

En adoptant son Plan Climat Énergie Territorial (délibération 2012\_A232 du Conseil communautaire du 14 décembre 2012), la Communauté du Pays d'Aix exprime son ambition de poursuivre son engagement dans la maîtrise de l'énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le développement des énergies renouvelables et la modification des comportements en faveur des économies d'énergies.

C'est dans ce cadre qu'elle a décidé de répondre favorablement, par la délibération n°2015\_XXXXXXX du Bureau communautaire du 29 janvier 2015, à la sollicitation de l'Association qui propose de poursuivre les missions suivantes :

- **L'animation d'un Espace Info Energie**, service destiné à la sensibilisation du grand public à l'utilisation des énergies renouvelables et aux économies d'énergie

Cet outil partenarial est également soutenu par la Région Provence Alpes Côte d'Azur et l'ADEME, le Département des Bouches du Rhône.

- **Le développement et la mise en œuvre d'un service de Conseil en Énergie Partagé, basé sur plusieurs postes d'Économies de Flux**

La mission de **Conseil en Énergie Partagé** est destinée à engager dans les communes du Pays d'Aix, des actions de gestion de l'énergie et de l'eau, de maîtrise des consommations d'énergie et d'eau, d'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'eau ainsi que l'amorce de la transition énergétique dans les communes. Elle est conduite par des économistes de flux, portés par l'Association.

Une participation financière est demandée aux communes adhérentes au dispositif.

- **L'accompagnement du dispositif « accès pour tous aux économies d'énergie, éco-rénovez en Pays d'Aix »**

La montée en charge des projets de rénovation des particuliers poussés par les aides à la rénovation attribuées par la CPA et les autres aides publiques, va susciter des demandes de conseil et d'accompagnement actifs des ménages dans leurs projets de rénovation (définition des projets, choix des entreprises, lecture des devis, détails sur le diagnostic ...). Ce suivi permettra d'alimenter un tableau de bord d'évaluation à la fois qualitative et quantitative des projets en cours.

- **Relais et partage des données issues de l'observatoire du bruit auprès des citoyens**

Depuis 2002, la Communauté du Pays d'Aix s'est attachée à la mise en œuvre de sa compétence de lutte contre les nuisances sonores. Son expérience s'est enrichie au moment de la réalisation de la cartographie du bruit, qui a montré que 6 % de la population était soumise à des nuisances supérieures aux valeurs limites.

Pour aller plus loin, la Communauté du Pays d'Aix a développé un observatoire du bruit. Dans ce cadre, le CPIE, propose de poursuivre l'animation du réseau des « Sentinelles du Bruit », de sensibiliser et informer la population et de créer les outils nécessaires à cette opération.

## **Article 1 : Définition du programme d'actions envisagé**

### **Mission 1 : Espace Info Énergie**

#### **Les missions fondamentales**

- L'accueil et la réception du public :

L'objectif pour les 2,5 conseillers pour l'exercice à venir est de poursuivre 20,5 heures de permanences par semaine : au cours de celles ci, les conseillers proposent une évaluation des consommations d'énergie via l'outil Dialogie, une fiche d'évaluation financière des dépenses énergétiques sur 10 à 20 ans, l'information sur les **Espaces d'Informations Collectifs Thématiques (3 pour 2015)**, et un suivi téléphonique de projets.

Un numéro unique aux 2 EIE du territoire mis en place en 2014, pour répondre au programme national PRIS localement, ce numéro sera aussi la porte d'entrée du dispositif « éco-rénovez en Pays d'Aix » .

Les permanences se tiennent dans le local de l'Avenue Mozart.

- La politique de la CPA en faveur des énergies renouvelables

Dans le cadre du programme « éco-rénovez en Pays d'Aix », l'EIE est le pivot pour les conseils et la pré instruction des demandes d'aides à la CPA.

- Les visites de sites démonstratifs

Les conseillers proposent de diversifier « l'offre » à destination des particuliers en présentant un programme à minima semestriel pour l'ensemble des visites qui seront proposées au cours de l'exercice 2015. De nouveaux propriétaires sont actuellement démarchés pour accueillir les prochaines visites. 4 visites seront proposées.

- Les balades thermiques

Outil de communication de la rénovation énergétique des logements, la balade thermique permet de visualiser les déperditions de chaleur, 2 ont été organisées en 2014. à ce stade, 3 opérations sont programmées sur 2015.

- Les manifestations

De plus en plus de communes organisent des manifestations relatives aux énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie, et sollicite l'EIE pour animer un stand ; L'EIE du Pays d'Aix participera, en 2015, aux manifestations jugées importantes pour la valorisation de l'EIE et sa visibilité sur le territoire et y consacra 8 journées.

#### **Les projets territoriaux spécifiques**

- Opération d'accompagnement pas à pas de projets de rénovation méthode communautaire : les Réno-team

De nombreux outils d'information dématérialisés existent, mais ne réduisent pas la méfiance que peuvent avoir certains particuliers envers les entreprises, par méconnaissance.

Ce projet consiste à créer des communautés de pratiques réelles pour que les particuliers apprennent par eux-même et ensemble à travers le partage d'expérience.

Il vise une dizaine de foyers, en maison individuelle pour un suivi complet du projet de rénovation, et une cinquantaine de particuliers sensibilisés à travers les projets de rénovation globale.

30 journées de travail seront consacrées à cette opération.

- Opération d'accompagnement pas à pas de projets de rénovation méthode individuelle

Il s'agit d'un accompagnement de A à Z individualisé des particuliers dans leurs projets de rénovation, la cible est identique à l'action collective.

30 journées de travail seront consacrées à cette opération.

Les 2 opérations Réno-team et celles ci seront comparées pour définir la méthode la plus efficace en termes de passage à l'acte.

- Accompagnement du projet « Accès aux Économies d'Énergie pour Tous »

Dans la mesure de la disponibilité de la « plate forme de la rénovation », l'EiE communiquera sur son existence et ses services associés : il incitera les ménages à l'inscription de leur projet.

L'EiE assure le primo conseil, il aide à la définition des travaux, à la consultation et à la sélection des entreprises, au dossier administratif et financier, à travers l'outil développé sur la plate forme, il a un rôle de vigie.

- Accompagnement des communes engagées dans des démarches énergétiques (PCET, Agenda 21, AGIR)

Des projets d'accompagnement précis sont prévus avec les communes de Vitrolles, Aix-en-Provence, Les Pennes Mirabeau, Venelles... : permanences grand public, sensibilisation des agents relais, outils de communication, présence dans des manifestations...

7 jours sont prévus pour cette mission.

### **Mission 2 : Conseil en Énergie Partagé**

La mission de Conseil en Énergie Partagé, proposée aux communes depuis 2009, leur a permis de faire l'inventaire de leur consommations d'énergie et d'eau, et de faire un premier bilan - état des lieux énergétique de leur patrimoine. Des économies sur les factures ont été réalisées et des travaux de rénovation ont été engagés.

Une convention cadre a été signée entre la CPA et l'Association, dans laquelle les modalités de mise en œuvre de la mission Conseil en Énergie Partagé sont détaillées, et notamment la mise à disposition d'un Économe de Flux pour une période de 4 ans, dans les communes partenaires. Ensuite, les communes conventionnent avec l'association, annuellement.

- Suivre et analyser les factures et les consommations d'énergie et d'eau
- Détecter les dérives et équipements surconsommateurs et proposer des solutions viables économiquement (rénovations, réglages, ...)
- Contribuer à la réalisation de pré-diagnostic en matière de consommation d'énergie et établir des propositions d'interventions chiffrées
- Proposer, si nécessaire, des modifications des contrats existants pour optimiser les abonnements
- Optimiser le fonctionnement des installations tout en améliorant le confort des utilisateurs
- Assurer un accompagnement dans la Maîtrise d'Ouvrage et l'interface entre l'installateur et l'utilisateur dans les installations neuves

- Sensibiliser et former les utilisateurs et les différents intervenants aux économies d'énergie (Défi – Énergie)
- Présenter des bilans des actions réalisées et des résultats obtenus
- Contribuer à la promotion des Certificats d'Économies d'Énergie.

À ce jour, la mission d'économe de flux est déployée par l'association dans les communes suivantes, et pour les durées suivantes :

Commune	Date de début de convention	Date de fin de convention
Peyrolles en Provence	Mai 2009	01/06/2015
Coudoux	Avril 2010	01/06/2015
Le Puy Sainte Réparate	Avril 2010	01/06/2015
Fuveau	Mars 2010	01/06/2015
Saint-Cannat	Août 2010	01/06/2015
Puylobier	Septembre 2011	01/09/2015
Les Pennes Mirabeau	Septembre 2011	01/09/2015
Cabriès	Septembre 2013	01/07/2015
Venelles	Novembre 2014	01/11/2015

Les économes de flux de l'association sont tenus d'utiliser le tableau de bord commun aux 2 associations, de suivi des opérations dans les communes, afin que la CPA connaisse l'avancement des projets.

L'association est tenue à faire parvenir une copie de ces conventions à la CPA dès leur signature.

### **Mission 3 : Relais et partage des données issues de l'observatoire du bruit auprès des citoyens**

Pour cette 4ème année, le CPIE propose de poursuivre l'animation du réseau des « Sentinelles du Bruit » afin de caractériser la perception et l'évolution du bruit par les habitants, et une action de sensibilisation et d'information pour le grand public.

Pour 2015, il est proposé notamment de :

- a) Pérenniser le réseau de sentinelles et mobiliser le grand public pour augmenter le nombre de volontaires
  - de rappeler régulièrement dans la presse et ses différents réseaux l'existence des « Sentinelles »,
  - de réaliser une mobilisation ciblée sur les secteurs où des balises de mesures seront installées,

- de suivre les volontaires tout au long de l'année et de les accompagner,
  - de former les nouveaux volontaires.
- b) Collecter, traiter et analyser les données sur la perception du bruit des sentinelles sur une année complète.  
Cette action consistera à :
- collecter, sauvegarder et archiver les données des sentinelles
  - traiter et analyser des données
  - exploiter les données = retranscription des résultats.
- c) Diffusion des résultats dans un bilan synthétique pour les élus (commission), les associations et le grand public (presse, web...).

Par ailleurs le CPIE participera et contribuera aux différents comités techniques de l'observatoire du bruit. Il poursuivra également son action d'information du public sur les actions de l'observatoire.

La participation de la communauté du pays d'Aix est de 15.000 €.

## **Article 2 : Engagements des partenaires**

L'Association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution du programme d'actions tel que défini à l'article 2.

Par ailleurs, l'Association s'engage à utiliser les outils, logiciels et autres matériels mis à sa disposition par la CPA, dans l'intérêt des communes et de l'établissement et de réaliser et diffuser les bilans de son action.

Pour la mise en œuvre de ce programme d'actions, la CPA s'engage à :

- Diffuser toutes informations utiles à la réalisation du programme d'actions
- Participer aux comités de pilotage et technique mis en place dans le cadre de cette convention et des actions particulières
- Informer de toute modification des orientations qui pourraient avoir une incidence sur les actions
- Verser une subvention dont le montant est prévu à l'article 5 de la présente convention.

## **Article 3 : Durée d'application de la convention**

La présente convention d'objectifs est conclue pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2015. Elle détermine l'ensemble des relations entre l'Association et la CPA.

#### **Article 4 : Subvention de fonctionnement**

En contrepartie des engagements contenus dans la présente convention et sous la condition du respect de ceux-ci, la CPA apportera une contribution financière à l'Association qui fera l'objet d'une délibération du Bureau Communautaire.

Celle-ci se décompose comme suit :

N° GU	Manifestation Action	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2015 - 0023 2	Espace Info Energie	CPIE	Environnement	19.000 €	97.245 €	19.000 €	19.000 €	oui
2015 - 0233	Conseil en Energie Partagé	CPIE	Environnement	54.000 €	188.000 €	68.000 €	68.000 €	oui
2015 - 0023 4	Participation à la location du local	CPIE	Environnement	25.000 €	30.300 €	25.000 €	25.000 €	oui
2015 - 0023 1	Accompagnement rénovation	CPIE	Environnement	27 000 €	18.250 €	15.000 €	15.000 €	oui
2015 - 0023 0	Observatoire du Bruit	CPIE	Environnement	15.000 €	20.700 €	15.000 €	15.000 €	oui
				140.000 €	<b>TOTAL</b>	<b>142.000 €</b>	<b>142.000 €</b>	

Cette subvention sera créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur. L'utilisation de la subvention à des fins autres que celles définies par la présente convention d'objectifs, entraînera l'annulation ou le remboursement de la somme accordée.

#### **Article 5 : Modalité de suivi de la convention d'exécution et des actions**

Le programme d'actions, les bilans d'activité et les plans de financement, sont élaborés dans le cadre de **comités techniques**.

Ils seront étudiés et validés par les **comités de pilotage** de l'Espace Info Énergie et de la Mission de Conseil en Énergie Partagé et de l'observatoire du bruit qui réunissent tous les partenaires financiers.

### **Article 6: Responsabilités de l'association**

Les actions visées ci-dessus sont réalisées sous la responsabilité de l'Association et ne peuvent être confiées pour tout ou partie à des tiers sans l'accord préalable de la CPA.

L'Association s'engage en outre :

- ✓ À respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités
- ✓ À tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le règlement n°99-01 du 16 février 1999, du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations (arrêté interministériel du 8 avril 1999).
- ✓ Souscrire, pour l'ensemble de ses activités, toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, et en particulier pour l'objet de la présente convention. L'Association assure le paiement des primes et cotisations et devra justifier de l'existence de ces polices, à chaque demande de la CPA.

### **Article 7 : Modalité de versement de la subvention**

#### **Le versement de la subvention s'effectuera selon les modalités suivantes :**

- ▣ Un **acompte de 70 %** sera versé après signature de la convention par les deux parties.
- ▣ Le **solde de 30 %** sera versé sur présentation du bilan des opérations faisant l'objet de la présente convention (certifié par le Président et le Trésorier). Ce bilan peut-être provisoire.

Le versement du solde doit être demandé durant l'année N, et ceci avant les opérations de clôture budgétaire de la CPA.

La CPA se réserve le droit, avant d'accorder le versement du solde, de demander une copie des factures afférentes dans la limite des dépenses réelles retracées dans le bilan de l'opération.

Le bilan définitif des opérations, le budget ainsi que le compte de résultat de l'année N (signé par le Président et le Trésorier) devront être fournis au plus tard le 30 juin de l'exercice N+1.

*La contribution financière sera créditée au compte communiqué lors de la demande de subvention, selon les procédures comptables en vigueur.*

### **Article 8 : Ajustement de la subvention**

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord préalable écrit de la CPA, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la CPA n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la CPA est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées.

## **Article 9 : Communication**

Les deux partenaires s'engagent à faire mention de la participation des partenaires dans tout support de communication et dans leurs rapports avec les médias.

Toutes les actions de communication seront pilotées conjointement par la Direction de la Communication de la CPA en relation avec le Service Énergie et l'Association.

## **Article 10 : Contrôle, Suivi et Évaluation**

### **11.1 Statuts**

L'Association s'engage à fournir à la CPA, la copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 3.1 du décret du 16 août 1901, portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association.

### **11.2 Compte de résultat –bilan**

L'Association s'engage à transmettre à la CPA, le compte de résultat et le bilan du dernier exercice clos à la date de la convention. Si l'Association est soumise à l'article 81 de la loi 93-122 du 29 janvier 1993, le rapport financier devra être certifié conforme par le Commissaire aux comptes, sinon par l'expert comptable agréé par l'Association.

### **11.3 Contrôle**

L'Association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la CPA de la réalisation de l'objectif en particulier par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et de tout autre document dont la production serait jugée utile.

### **11.4 Le suivi**

L'Association s'engage à informer régulièrement la CPA de l'état d'avancement et du déroulement de l'objectif défini à l'article 1 de la convention selon des modalités établies d'un commun accord par les deux parties.

La CPA pourra demander à l'Association de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le jugera utile.

### **11.5 Evaluation**

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs poursuivis par l'Association auxquels la CPA a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisé par la CPA. L'évaluation porte, en particulier, sur la conformité des résultats à l'objectif mentionné à l'article 1.

## **Article 11 : autres dispositions**

L'Association s'engage à faire connaître à la CPA toute aide financière qu'elle aura sollicitée ou reçue de la part d'autres partenaires dans le cadre de ce programme d'actions.

## **Article 12 : Sanction et résiliation**

### **12.1 Sanction**

En cas de non-exécution de la mission, de retard significatif ou de modification substantielle de la mission sans l'accord écrit de la CPA, la CPA peut suspendre, ou diminuer le montant des versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

### **12.2 Résiliation**

La convention est résiliée de plein droit par la CPA, et sans indemnité, en cas de carence ou de manquement grave de l'association à l'une des obligations définies par les articles de la convention.

Dans ce cas, la CPA sera fondée d'exiger la restitution des subventions perçues au prorata des dépenses non réalisées par l'Association.

## **Article 13 : Avenant**

Toutes modifications des conditions ou modalités d'exécution, de la présente convention, définies d'un commun accord entre les parties, feront l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis dans l'article 1.

## **Article 14 : annexes**

La présente convention comporte :

- Le présent document
- Une annexe précisant le budget prévisionnel du partenariat par activité pour l'exercice de la convention.

Fait à Aix-en-Provence, le.....

En 4 exemplaires originaux,

**Pour l'Association**

**Le Président**

**Hervé DOMENACH**

**Pour la Communauté du Pays d'Aix**

**Le Président**

**Maryse JOISSAINS MASINI**

Par délégation le Vice-Président délégué à  
l'Energie  
**Roger MEI**

EIE



PAYS D'AIX

Budget prévisionnel - Espace Info Energie du Pays d'Aix - Année 2015

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		Autofinancement	1 000
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	42 000
		.....ADEME.....	
		Région (s)	20 245
		.....FACA.....	
		Département (s)	10 000
		.....CG13.....	
		Commune (s)	5 000
		.....Ville d'Aix.....	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	19 000
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité /communication	2 000	Fonds Européens	
Déplacements, missions	1 000		
Charges de personnel		Autres recettes attendues	
Salaires bruts	48 500		
Charges sociales	23 000		
Autres charges de personnel	8 000		
Autres frais généraux			
Frais fonctionnement structure	14 745		
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>97 245</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>97 245</b>
<b>Emplois des contributions en nature</b>		<b>Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations) locaux	4 200	Prestations en nature (mise à disposition locaux)	4 200
Personnel bénévole		Dons en nature	

Total produit + contributions

Certifié exacte

Le 19 novembre 2014

la trésorière

*H. Hamayoune*

EIE du Pays d'Aix - CPIE du Pays d'Aix

Année 13

*J. Hamayoune*  
le Président 2014

CEP

### III. Budget prévisionnel 2015

#### A. Budget prévisionnel pour la mission

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	1 500	Vente	
Prestations de services	1 000	Autres produits	
Matières et fournitures	1 000	Cotisations	
Services extérieurs		Autofinancement	
Locations	2 000		
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	10 000
		.....ADEME.....	
		Région (s)	
		.....	
		Département (s)	
		.....	
		Commune (s)	110 000
		.....	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	68 000
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité / communication	1 500	Fonds Européens	
Déplacements, missions	7 500		
Charges de personnels		Autres recettes attendues	
Salaires bruts	90 000		
Charges sociales	48 000		
Autres charges de personnel	3 500		
Autres frais généraux			
Frais fonctionnement structure	32 000		
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>188 000</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>188 000</b>

Certifié exact  
le 19 novembre 2014

la trésorière

*J. Lamy*

*J. Lamy*  
le Président

local -



PAYS D'AIX

Budget Prévisionnel - Local Mozart CPIE du Pays d'Aix - Année 2015

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats	850	Vente	
Prestations de services	3 000	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		Autofinancement	300
Locations	24 500		
Entretien	1 800	<b>Subventions demandées :</b>	
Assurances	150	Etat (à détailler)	
		.....ADEME.....	
		Région (s)	
		.....PACA.....	
		Département (s)	
		.....CG13.....	
		Commune (s)	5 000
		.....Ville d'Aix.....	
<b>Autres Services extérieurs</b>		<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	<b>25 000</b>
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité /communication		Fonds Européens	
Déplacements, missions			
<b>Charges de personnel</b>		<b>Autres recettes attendues</b>	
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
<b>Autres frais généraux</b>			
Frais fonctionnement structure			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>30 300</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>30 300</b>
<b>Emplois des contributions en nature</b>		<b>Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations) locaux		Prestations en nature (mise à disposition locaux)	
Personnel bénévole		Dons en nature	

Certifié exact

le 19 novembre 2014

la trésorière

*Handwritten signature*

*Handwritten signature and date*  
le 19 nov 2014

pole ENERGIE HABITAT CLIMAT - CPIE du Pays d'Aix

Accp -

**BUDGET PREVISIONNEL**

<b>CHARGES</b>	<b>Montants</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>Montants</b>
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats	500	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	100	Cofinancements	
<b>Services extérieurs</b>		Autofinancement	3 250
Locations	50		
Entretien	120	<b>Subventions demandées :</b>	
Assurances	100	Etat (à détailler)	
		Région (s)	
		Département (s)	
		Commune (s)	
<b>Autres Services extérieurs</b>		<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	15 000
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité /communication		Fonds Européens	
Déplacements, missions	400		
<b>Charges de personnel</b>		Autres recettes attendues	
Salaires bruts	9 480		
Charges sociales	4 457		
Autres charges de personnel	500		
<b>Autres frais généraux</b>			
Frais fonctionnement structure	2 543		
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>18 250</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>18 250</b>
<b>Emplois des contributions en nature</b>		<b>Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations) locaux	500	Prestations en nature (mise à disposition locaux)	500
Personnel bénévole		Dons en nature	

Bruit -



PAYS D'AIX

Budget prévisionnel Participation Observatoire du Bruit CPA  
Subvention 2015

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
<b>1: La participation aux cotech et comité local</b>		Région PACA	3 000 €
Comités techniques et suivi projet (6 en 2014, équivalent 4 1/2 journées)	1 000 €	Communauté du Pays d'Aix	15 000 €
Comité Local du Bruit (1 en 2014) 3 1/2 journées	750 €	Autofinancement	2 700 €
<b>2: Réseau des "Sentinelles du Bruit"</b>			
<b>2.1 Mobilisation du réseau de sentinelles.</b>			
- Mise en place du recrutement spécifique de sentinelles autour des ballises de mesures. 5 demi-journées			
- Envoi mensuel/semestriel de la newsletter de mobilisation (semaine et dimanche). 11 demi-journées			
- Déploiement des Interview de sentinelles autour de ballises de mesures. 14 demi-journées			
- Organisation d'une ou deux rencontres annuelles entre les sentinelles et les membres de l'observatoire pour créer de l'échange d'expériences. 4 demi-journées	8 500 €		
<b>2.2 Collecter, traiter et analyser les données sur la perception du bruit des sentinelles sur une année complète. 35 1/2 journées</b>			
- Sauvegarde et mise en forme des données brutes mensuelles pour la base de donnée			
- Mise en place d'une base de données excel regroupant toutes les données fiche bruit des sentinelles	7 500 €		
- Réalisation d'analyse descriptives (base tableaux croisés dynamiques)			
<b>3: Fournir une information complète au Public</b>			
Relais et diffusion d'informations auprès des têtes de réseaux tout au long de l'année, soit 2 1/2 journées	250 €		
Frais de gestion et de structure 15 % (tél, électricité, chauffage, assurances...)	2 700 €		
<b>Total</b>	<b>20 700 €</b>	<b>Total</b>	<b>20 700 €</b>

**Contribution de la Communauté du Pays d'Aix pour 2014 15 000 €**

Certifié exact le 12.11.2014

La trésorière Jeanne Lamapue  
*J. Lamapue*

*H. Berenbach*  
Président

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

Atelier de l'Environnement • Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix  
Domaine du Grand Saint-Jean • 13 540 BUYRICARD • Tél. 04.42.28.20.99 • Fax 04.42.92.36.86 • E-mail : cpepaysd Aix@wanadoo.fr



DELIBERATION XXXXXXXXXXXXXXXX 2015

**CONVENTION D'OBJECTIFS 2015**  
ENTRE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX  
ET L'ASSOCIATION ECOPOLENERGIE

Convention ENTRE :

La **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX**, dont le siège est sis à l'Hôtel Boadès, CS 40868, 13626 Aix-en-Provence Cedex 1, ci-après dénommée « **CPA** ».

Représentée par son Président en exercice, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, dûment habilité aux présentes en vertu de la délibération de la délibération 2015\_B..... du Bureau Communautaire en date du 29 janvier 2015.

**d' une part,**

ET

**ECOPOLENERGIE**, Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et dont le siège social est situé Villa Pesquier - Quartier Le Pesquier - Route de Biver - Dép. 58 - 13120 GARDANNE, ci-après désignée par les termes "L'association" ou "**ECOPOLENERGIE**".

Représentée par **Monsieur Guy PARRAT**

agissant en qualité de Président pour le compte de ladite association,

**d'autre part,**

## PREAMBULE

En adoptant son Plan Climat Énergie Territorial (délibération 2012\_Axxxxxxx du Conseil Communautaire du 14 décembre 2012), la Communauté du Pays d'Aix a exprimé son ambition de poursuivre son engagement dans le développement des énergies renouvelables et la modification des comportements en faveur des économies d'énergies.

C'est dans ce cadre qu'elle a décidé de répondre favorablement, par la délibération n°2015\_Bxxxxxxx du Bureau Communautaire du 29 janvier 2015, à la sollicitation de l'Association qui propose de poursuivre les missions suivantes :

**Animation d'un Espace Info Énergie**, service destiné à la sensibilisation du grand public à l'utilisation des énergies renouvelables et aux économies d'énergie.

Cet outil partenarial est également soutenu par la Région Provence Alpes Côte-d'Azur, l'ADEME et le Département des Bouches du Rhône.

**Animation et développement d'un service de Conseil en Énergie Partagé, basé sur deux d'Économies de Flux**

La mission de **Conseil en Énergie Partagé** est destinée à engager dans les communes du Pays d'Aix, des actions de gestion de l'énergie et de l'eau, de maîtrise des consommations d'énergie et d'eau, d'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'eau ainsi que le changement des comportements vis-à-vis de l'énergie et de l'eau dans ces communes. Elle est conduite par des économies de flux, portés par l'Association.

Cet outil partenarial est également soutenu par la Région Provence Alpes Côte d'Azur et l'ADEME et une participation financière est demandée aux communes adhérentes au dispositif.

**Accompagnement du dispositif accès pour tous aux économies d'énergie**

Ecopolénergie propose d'accompagner la CPA dans son programme « Accès Pour Tous aux Économies d'Énergie (APTEE) – éco-rénovez en Pays d'Aix ». Le vote, par la Communauté du Pays d'Aix en décembre dernier, des aides à la rénovation des logements privés va susciter des demandes de conseil et d'accompagnement actifs des ménages dans leurs projets de rénovation (définition des projets, choix des entreprises, lecture des devis, détails sur le diagnostic...). Ce suivi permettra d'alimenter un tableau de bord d'évaluation à la fois qualitative et quantitative des projets en cours.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

### Article 1 : Objet

La présente convention d'objectifs concerne les missions d'animation de l'Espace Info Énergie et l'animation et le développement d'un service de Conseil en Énergie Partagé. Elle vise à en définir le programme des actions, les principes de leur réalisation, les objectifs à atteindre ainsi que les modalités de participation de la CPA.

## Article 2 : Définition du programme d'actions envisagé

### Mission 1 : Espace Info Énergie

Pour les années à venir, les objectifs de l'EIE s'articulent autour de 2 axes :

#### *1 - Vers la rénovation des particuliers :*

##### **- Les permanences**

55 jours y sont consacrés, et un objectif de 600 contacts est prévu.

Au cours de ces permanences, l'EIE diffuse les dispositifs que la CPA met à disposition du grand public, et notamment l'éco-chèque du Pays d'Aix.

Des permanences délocalisées sont organisées à la demande des communes (Fuveau, Gardanne).

**- Des balades thermiques** seront organisées pour sensibiliser sur les déperditions thermiques de l'habitat.

**- Des ateliers de rénovation**, organisés selon les 3 phases d'un projet de rénovation : conception, réalisation, suivi. Les thèmes proposés sont la lecture des devis, le choix des professionnels, la présentation des labels, une présentation de démarche BDM, des visites de site, des ateliers isolation et système de chauffage, des retours d'expérience.

#### *2 - Soutien aux politiques et démarches territoriales :*

- Appui aux communes, dans le suivi de leur politiques territoriales de type agenda 21,

- Participation à la réalisation des actions des communes : exposition, foires, salons locaux,

- Proposition des opérations aux communes non impliquées.

**- L'accompagnement du dispositif « accès pour tous aux économies d'énergie, éco-rénovez en Pays d'Aix »**

##### **L'accompagnement des particuliers**

La montée en charge des projets de rénovation des particuliers poussés par les aides à la rénovation attribuées par la CPA et les autres aides publiques, va susciter des demandes de conseil et d'accompagnement actifs des ménages dans leurs projets de rénovation (définition des projets, choix des entreprises, lecture des devis, détails sur le diagnostic, suivi pendant et après les travaux...).

##### **L'accompagnement des professionnels**

Opération de formation des professionnels sur la réalisation d'un bon devis,

Réunions d'information pour présenter les aides publiques existantes

##### **Vie du réseau**

Les Espaces Info Énergie font partie d'un réseau national et régional et, à ce titre, le conseiller est amené à consacrer du temps à sa formation, à la coordination avec les autres EIE, et à du travail administratif.

## **Mission 2 : Conseil en Energie Partagé**

La mission de Conseil en Énergie Partagé propose aux communes de pouvoir profiter de conseils et de données sur toutes les questions liées à l'énergie et à l'eau, pour le patrimoine dont elles sont gestionnaires, par la mise à disposition par l'Association, d'un Économe de Flux.

Une convention cadre a été signée entre la CPA et l'Association, dans laquelle les modalités de mise en œuvre de la mission Conseil en Énergie Partagé sont détaillées, et notamment l'intervention dans la commune d'un Économe de Flux pour une période de 4 ans. Pendant ces 4 ans, les missions principales sont :

- Suivre et analyser les factures et les consommations d'énergie et d'eau notamment sur le logiciel choisi par la CPA, et pour lequel la CPA forme les économes de flux de l'association
- Détecter les dérives et équipements surconsommateurs et proposer des solutions viables économiquement (rénovations, réglages, ...)
- Contribuer à la réalisation de pré-diagnostic en matière de consommation d'énergie et établir des propositions d'interventions chiffrées
- Proposer si nécessaire des modifications des contrats existants pour optimiser les abonnements
- Optimiser le fonctionnement des installations tout en améliorant le confort des utilisateurs
- Assurer un accompagnement dans la Maîtrise d'Ouvrage et l'interface entre l'installateur et l'utilisateur dans les installations neuves
- Sensibiliser et former les utilisateurs et les différents intervenants aux économies d'énergie (Défi – Énergie)
- Présenter les bilans des actions réalisées et des résultats obtenus
- Promouvoir la démarche de la CPA relative à la récupération des Certificats d'Économie d'Énergie.

Au cours de l'année 2015, la mission d'économe de flux sera déployée par l'association dans les communes pour les durées suivantes :

<b>Communes</b>	<b>Date de fin de convention</b>
Simiane-Collogue	01/09/2016
Bouc-Bel-Air	01/07/2016
Gréasque	À préciser
Eguilles	01/04/2016

Les missions d'un Économe de Flux évoluent dans le temps et en fonction des communes. C'est pourquoi des conventions annuelles sont signées entre l'Association et les communes concernées. Elles détaillent avec précision les plans d'actions.

Les économes de flux de l'association sont tenus d'utiliser le tableau de bord commun aux 2 associations, de suivi des opérations dans les communes, afin que la CPA connaisse l'avancement des projets.

L'Association est tenue à faire parvenir une copie de ces conventions à la CPA dès leur signature.

### **Mission 3 : Accompagnement du projet « Accès aux économies d'énergie pour tous »**

L'EIE assure le primo conseil, il aide à la définition des travaux, à la consultation et à la sélection des entreprises, au dossier administratif et financier, à travers l'outil développé sur la plate forme. Il a un rôle de vigie.

L'Association y consacrera 21 jours.

### **Article 3 : Engagements des partenaires**

L'Association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution du programme d'actions tel que défini à l'article 2, et à informer la CPA de l'avancement des missions dans chacune des communes. Par ailleurs, l'Association s'engage à utiliser les outils, logiciel et autre matériels mis à sa disposition par la CPA, dans l'intérêt des communes et de l'établissement et de réaliser et diffuser les bilans de son action.

Pour la mise en œuvre de ce programme d'actions, la CPA s'engage à :

- Diffuser toutes informations utiles à la réalisation du programme d'actions,
- Participer aux comités de pilotage et technique mis en place dans le cadre de cette convention et des actions particulières,
- Informer de toute modification des orientations qui pourraient avoir une incidence sur les actions,
- Verser une subvention dont le montant est prévu à l'article 5 de la présente convention.

Au cours de l'année 2013, les deux parties s'engagent à poursuivre la réflexion sur la suite à donner aux postes de CEP compte tenu de la fin des dispositifs de financement régionaux.

### **Article 4 : Durée d'application de la convention**

La présente convention d'objectifs est conclue pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2015. Elle détermine l'ensemble des relations entre l'Association et la CPA.

### **Article 5 : Subvention de fonctionnement**

En contrepartie des engagements contenus dans la présente convention et sous la condition du respect de ceux-ci, la CPA apportera une contribution financière à l'Association qui fera l'objet d'une délibération du Bureau Communautaire.

Celle-ci se décompose comme suit :

N° GU	Manifestation Action	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2015 - 00467	Espace Info Énergie	Ecopolénergie	Environnement	9.000 €	75.957 €	9.000 €	9.000 €	oui
2015 - 00468	Conseil en Économie Partagé	Ecopolénergie	Environnement	25.431 €	52.422 €	12.644 €	12.644 €	oui
2015 - 00470	Lutte contre précarité	Ecopolénergie	Environnement	25.000 €	28.200 €	23.048 €	6.000 €	
2015 - 00472	Accompagnement rénovation	Ecopolénergie	Environnement		12.000 €	10.000 €	10.000 €	Oui
				<b>59.431 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>54 692 €</b>	<b>37.644 €</b>	

Cette subvention sera créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur. L'utilisation de la subvention à des fins autres que celles définies par la présente convention d'objectifs, entraînera l'annulation ou le remboursement de la somme accordée.

#### **Article 6 : Modalité de suivi de la convention d'exécution et des actions**

Le programme d'actions, les bilans d'activité et les plans de financement, sont élaborés dans le cadre d'un **comité technique**.

Ils seront étudiés et validés par les **comités de pilotage** de l'Espace Info Énergie et de la mission de Conseil en Énergie Partagé qui réunissent tous les partenaires financiers.

#### **ARTICLE 7 : Responsabilités de l'association**

Les actions visées ci-dessus sont réalisées sous la responsabilité de l'Association et ne peuvent être confiées pour tout ou partie à des tiers sans l'accord préalable de la CPA.

L'Association s'engage en outre :

- À respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités

- À tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le règlement n°99-01 du 16 février 1999, du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations (arrêté interministériel du 8 avril 1999)
- À souscrire, pour l'ensemble de ses activités, toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, et en particulier pour l'objet de la présente convention. L'Association assure le paiement des primes et cotisations et devra justifier de l'existence de ces polices, à chaque demande de la CPA.

### **Article 8 : Modalité de versement de la subvention**

#### **Le versement de la subvention s'effectuera selon les modalités suivantes :**

- ▣ Un **acompte de 70 %** sera versé après signature de la convention par les deux parties.
- ▣ Le **solde de 30 %** sera versé sur présentation du bilan des opérations faisant l'objet de la présente convention (certifié par le Président et le Trésorier). Ce bilan peut-être provisoire.

Le versement du solde doit être demandé durant l'année N, et ceci avant les opérations de clôture budgétaire de la CPA.

La CPA se réserve le droit, avant d'accorder le versement du solde, de demander une copie des factures afférentes dans la limite des dépenses réelles retracées dans le bilan de l'opération.

Le bilan définitif des opérations, le budget ainsi que le compte de résultat de l'année N (signé par le Président et le Trésorier) devront être fournis au plus tard le 30 juin de l'exercice N+1.

*La contribution financière sera créditée au compte communiqué lors de la demande de subvention, selon les procédures comptables en vigueur.*

### **Article 9 : Ajustement de la subvention**

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord préalable écrit de la CPA, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la CPA n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la CPA est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées.

### **Article 10 : Communication**

Les deux partenaires s'engagent à faire mention de la participation des partenaires dans tout support de communication et dans leurs rapports avec les médias.

Toutes les actions de communication seront pilotées conjointement par la Direction de la Communication de la CPA en relation avec le Service Énergie et l'Association.

## **Article 11 : Contrôle, Suivi et Évaluation**

### **11.1 Statuts**

L'Association s'engage à fournir à la CPA, la copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 3.1 du décret du 16 août 1901, portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association.

### **11.2 Compte de résultat – bilan**

L'Association s'engage à transmettre à la CPA, le compte de résultat et le bilan du dernier exercice clos à la date de la convention. Si l'Association est soumise à l'article 81 de la loi 93-122 du 29 janvier 1993, le rapport financier devra être certifié conforme par le Commissaire aux comptes, sinon par l'expert comptable agréé par l'Association.

### **11.3 Contrôle**

L'Association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la CPA de la réalisation de l'objectif en particulier par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et de tout autre document dont la production serait jugée utile.

### **11.4 Le suivi**

L'Association s'engage à informer régulièrement la CPA de l'état d'avancement et du déroulement de l'objectif défini à l'article 1 de la convention selon des modalités établies d'un commun accord par les deux parties.

La CPA pourra demander à l'Association de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le jugera utile.

### **11.5 Évaluation**

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs poursuivis par l'Association auxquels la CPA a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisé par la CPA. L'évaluation porte, en particulier, sur la conformité des résultats à l'objectif mentionné à l'article 1.

## **Article 12 : Autres dispositions**

L'Association s'engage à faire connaître à la CPA toute aide financière qu'elle aura sollicitée ou reçue de la part d'autres partenaires dans le cadre de ce programme d'actions.

## **Article 13 : Sanction et résiliation**

### **13.1 Sanction**

En cas de non-exécution de la mission, de retard significatif ou de modification substantielle de la mission sans l'accord écrit de la CPA, la CPA peut suspendre, ou diminuer le montant des versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

### **13.2 Résiliation**

La convention est résiliée de plein droit par la CPA, et sans indemnité, en cas de carence ou de manquement grave de l'association à l'une des obligations définies par les articles de la convention.

Dans ce cas, la CPA sera fondée d'exiger la restitution des subventions perçues au prorata des dépenses non réalisées par l'Association.

#### **Article 14 : Avenant**

Toutes modifications des conditions ou modalités d'exécution, de la présente convention, définies d'un commun accord entre les parties, feront l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis dans l'article 1.

#### **Article 15 : annexes**

La présente convention comporte :

- Le présent document
- Une annexe précisant le budget prévisionnel du partenariat par activité pour l'exercice de la convention.

Fait à Aix-en-Provence, le.....

En 4 exemplaires originaux,

**Pour l'Association**

**Pour la Communauté du Pays d'Aix**

**Le Président**

**Le Président**

**Guy PARRAT**

**Maryse JOISSAINS MASINI**

Par délégation le Vice-Président délégué à  
l'Energie  
**Roger MEI**

**EE**  
**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015**  
 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	11/01/14 → 30/9/2015
Lieu(x) de réalisation	CPA - Baysin Clinics Provence -
Contenus et objectifs de l'action	EE (Espec. Info Energie)
Public(s) cible(s)	Habitants CPA - Communes CPA.
Nombre de participants / exposants	/
Nombre de spectateurs / visiteurs	/
Durée de l'action	12 mois
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015**  
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DEPENSES = RECETTES**

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	4420	Ressources propres	
Achats	2090	Vents	
Prestations de services	2930	Autres produits	
Matières et fournitures	0	Cotisations	
Services extérieurs	11000	Subventions demandées :	
Locations	6600	Autres (à détailler)	
Entretien	2600	Région (s)	ADETIF..... 27500
Assurances	1800	Département (s)	S. Energie..... 17657
Autres Services extérieurs	10500	Département (s)	..... 20000
Honoraires	100	Commune (s)	.....
Publicité / Communication	7500	Communauté du Pays d'Aix	9000
Déplacements, missions	2600	Organismes sociaux (à détailler)	
Charges de personnel	45037	Fonds Européens	
Salaires bruts	31138	Emplois Aides (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	13879	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux		Autres produits (à détailler)	800
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>70957</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>70957</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>
5000	5000
75957	75957

**Obligatoire :**

La subvention demandée à la CPA de 9000...€ représente 12,68... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à GARDANNE... Cachet de l'Association :  
 Le 25/11/2014



**ECOPOLENERGIE**  
 Villa Le Pesquier  
 Quartier Le Pesquier CD 58  
 13120 GARDANNE  
 Tél. 04 42 51 24 09 - Fax: 04 42 54 78 44

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015 C.E.P**  
**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	11/12/15 -> 31/12/15
Lieu(x) de réalisation	CPA
Contenus et objectifs de l'action	Conseil en Energie Partagée
Public(s) ciblé(s)	Communes CPA
Nombre de participants / exposants	4 Communes
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	12 mois
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015 C.E.P**  
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas oublier les échanges d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	3174	Ressources propres	
Achats	1424	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	1250	Cotisations	
Services extérieurs	7200	Subventions demandées :	
Locations	4700	Etat (à détailler)	
Entretien	1600	Région (s)	
Assurances	900	Département (s)	
Autres Services extérieurs	1556	Commune (s) <i>Bonne Val / Créasque / Sannoire / Esquilles</i>	39778
Honoraires	556	Communauté du Pays d'Aix	12644
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	1000		
Charges de personnel	34992	Fonds Européens	
Salaires bruts	18556	Emplois Aïdés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	16446	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux	5500		
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>52422</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>52422</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

**Obligatoire :**

La subvention demandée à la CPA de 12644...€ représente 24,12... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à *Creasque* le *25/11/15* Cachet de l'Association :

**ECOPOLENERGIE**  
 Villa Le Pesquier

Quartier Le Pesquier CD 58  
 13120 GARDANNE  
 Tél. 04 42 51 24 09 - Fax: 04 42 54 78 44

*Service local d'intervention contre la Précarité Énergétique (SCIPÉ)*

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015**  
**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**

**1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année**  
**Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association**

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	11/12/2015 → 11/12/2015
Lieu(x) de réalisation	EPA
Contenus et objectifs de l'action	Précarité énergétique
Public(s) ciblé(s)	Travailleurs sociaux CPA + Ménages modestes CPA
Nombre de participants / exposants	/
Nombre de spectateurs / visiteurs	/
Durée de l'action	12 mois
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

**DÉPENSES = RECETTES** (à compléter en centimes d'euros)

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>	1254	<b>Ressources propres</b>	
Achats	372	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	822	Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>	2422	<b>Subventions demandées :</b>	
Locations	1493	Etat (à détailler)	
Entretien	629	Région (s)	5152
Assurances	260	Département (s)	
<b>Autres Services extérieurs</b>	636	Commune (s)	
Honoraires		<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	23048
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	696	Fonds Européens	
<b>Charges de personnel</b>	21327	Emplois Aïdés (ex CNASEA)	
Salaires bruts	18650	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel	7677		
<b>Autres frais généraux</b>	2501		
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>28200</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>28200</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 23048...€ représente 81,73% du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Gardanne le 25/11/2015

Cachet de l'Association :

**ECOPOLENERGIE**  
 Villa Le Pesquier  
 Quartier Le Pesquier CD-56

13120 GARDANNE  
 Tél. 04 42 51 24 09 - Fax: 04 42 54 78 44

APTEE  
**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015**  
 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	11/21/14 → 30/11/2015
Lieu(x) de réalisation	CPA
Contenus et objectifs de l'action	Accompagnement dispositif APTEE
Public(s) ciblé(s)	Administrés CPA
Nombre de participants / exposants	/
Nombre de spectateurs / visiteurs	/
Durée de l'action	12 mois
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

APTEE  
**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015**  
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	605	Ressources propres	
Achats	470	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	135	Cotisations	
Services extérieurs	845	Subventions demandées :	
Locations	535	Etat (à détailler)	
Entretien	180	Région (s)	
Assurances	130	Département (s)	
Autres Services extérieurs	608	Commune (s)	
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	10.000
Publicité	85	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	523	Fonds Européens	
Charges de personnel	7109	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts	4550	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel	2559		
Autres frais généraux	833		
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>10 000</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>10 000</b>

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole	2000	Dons en nature	2000
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>12000</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>12000</b>

**Obligatoire :**  
 La subvention demandée à la CPA de 10.000...€ représente 100..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Gardanne..... Cachet de l'Association :

**ECOPOLENERGIE**  
 Villa Le Pesquier

Quartier Le Pesquier CD 58  
 13120 GARDANNE  
 Tél. 04 42 51 24 09 - Fax: 04 42 54 78 44

**ECOPOLENERGIE**

**BUDGET PREVISIONNEL Projet Accompagnement localaires parc social Vitrolles  
DU 01/12/2014 AU 30/11/2015**

CHARGES		PRODUITS	
	MONTANT		MONTANT
60 Achats	744	70 Rémunération des services	
Fournitures non stockables (eau, énergie)	282	Prestations de services -	
Fournitures entretien, petit équipement		Vente de marchandises	
Fournitures d'activité	462	Produits des activités annexes	
Fournitures administratives			
61 Services extérieurs	2 000	71 Subvention d'exploitation	2 000
Sous traitance générale		REGIONS PACA	2 000
location véhicule+sharp			
Locations mobilières et immobilières	1 657		2 000
Entretien et réparation+maintenance	415		
Assurances	319	ADP	400
Documentation		ADEME	2 000
62 Autres services extérieurs	2 145	Établissements publics	10 000
Rémunérations d'intermédiaires	308	CPA	10 000
Publicité, Publications	32		
Déplacements	405		
Missions et réceptions		Autres collectivités	15 741
Frais postaux et de télécommunications		PACT 13	7 171
Services bancaires, autres		logis méditerranée	11 530
63 Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes (formation)			
64 Charges de personnel	24 231		
Rémunérations du personnel	17 636		
Charges sociales	9 085		
Autres charges personnel sec/comptable			
65 Autres produits d'exploitation courante	2 300	75 Autres produits de gestion courante	
66 Charges financières		(participations des ants)	
67 Charges exceptionnelles		76 Produits financiers	
68 Provision pour dépréciation		77 Produits exceptionnels	
TOTAL CHARGES	52 701	78 Produits sur amortissements et provisions	
		TOTAL PRODUITS	22 711

Association ECOPOLENERGIE  
Maison Pesquier - Quartier le Pesquier - D58- 13120 GARDANNE  
Tel. 04.42.51.24.09 / Fax: 04.42.54.78.44  
www.ecopolenergie.com / association@ecopolenergie.com

Gardanne, le 20/11/2014

Certifié conforme par le Président, Guy Parrat



**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement - Attribution d'une subvention au CPIE du Pays d'Aix et à Ecopolénergie pour les Espaces Info Energie et le Conseil en Energie Partagé**

---

VU la délibération n° 2014\_A088 du 22 mai 2014 modifiée portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



03 FEV. 2015